

Ville de CESSON-SÉVIGNÉ

« **Comptines et Cie** »

Maison de l'Enfance Multi accueil- Jardin d'enfants

28, rue de Belle Epine

35510 CESSON-SÉVIGNÉ

☎ : 02.99.83.74.11

Projet d'établissement de la Maison de l'Enfance

Bienvenue chez « Comptines et Cie »

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général, la Maison de l'Enfance « Comptines et Cie » a reçu son agrément et ouvert en juin 2004.

Aujourd'hui et conformément aux évolutions règlementaires (CAF et Conseil Général) la ville de Cesson-Sévigné a pour les familles Cessonaises **un multi-accueil** avec une offre de service de 54 places/heure et par jour : 46 places en accueil régulier et 8 places en accueil occasionnel.

Les enfants sont accueillis en 2 unités Croq'Lune et Petits Patapons

- L'accueil régulier : l'enfant est inscrit pour un nombre d'heures contractualisées (temps plein ou temps partiel).

- L'accueil occasionnel est un accueil ponctuel pour une durée limitée qui ne se renouvelle pas à un rythme prévisible 8 places (+ ou -)/heure/jour sont réservées.

Septembre 2009 ouverture du Jardin d'enfants

Le jardin d'enfants est une structure d'éveil ayant pour mission principale de préparer l'enfant à l'école maternelle.

Tout enfant dès l'âge de 24 mois peut être accepté au jardin d'enfants en fonction des places disponibles et ce jusqu'à son entrée en école maternelle.

Cet accueil collectif offre 20 places /h et par jour du lundi au vendredi en accueil régulier.

(accueil régulier : l'enfant est inscrit pour un nombre d'heures contractualisées, temps plein ou temps partiel)

Pour ces deux structures un dépassement de capacité de 10% peut être effectué sur certains jours sans dépasser la capacité hebdomadaire.

☞ 1 place est réservée à l'accueil exceptionnel ou d'urgence. Cette place sera prise sur l'accueil occasionnel pour le multi-accueil, suivant les disponibilités pour le Jardin d'enfants.

Conditions d'admissibilité :

Le Multi-accueil et le jardin d'enfants accueillent prioritairement les enfants dont les parents habitent Cesson-Sévigné.

L'accueil d'un enfant handicapé sera possible sous réserve que son handicap soit compatible avec le projet de vie en collectivité.

La demande d'inscription sur la liste d'attente s'effectue à la Maison de l'Enfance. Les familles seront contactées au fur et à mesure qu'une place se libère.

Un entretien d'admission, avec la directrice de la Maison de l'enfance précèdera l'accueil de l'enfant, l'occasion d'un échange sur les besoins et intérêts qui ont amenés la famille à rechercher ce mode de garde.

Toute admission nécessite la création d'un dossier (administratif et sanitaire) avant de commencer l'adaptation. La directrice fera ensuite le lien avec l'équipe qui va accueillir l'enfant.

Les horaires :

Afin d'éviter le recours par les parents à différents modes de garde les horaires du multi-accueil et du jardin d'enfants sont identiques.

Les structures sont ouvertes de 7h30 à 18h45 pour un accueil régulier (contrat mensuel) et de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00 pour un accueil occasionnel.

07/09/2010

Un contrat mensuel ou annuel s'établit entre la structure et la famille. Contrat sur lequel sera défini les jours et le nombre d'heures forfaitaire de garde réservées et payables d'avance.

Participation financière et tarification

Tarifs

Le tarif horaire est établi dès l'admission de l'enfant par la directrice de la Maison de l'Enfance.

Il est calculé au vu des justificatifs de ressources de l'année antérieure (dernier avis d'imposition sur lequel figure le revenu brut imposable) ou l'attestation de ressources fournie par la C.A.F.

Le tarif est calculé d'après les revenus annuels déclarés par les parents, ramenés à une base mensuelle multipliée par le taux d'effort qui varie selon la composition familiale.

Le taux d'effort appliqué aux ressources est fixé par la CAF sur la base de :

Type d'accueil	Composition de la famille			
Accueil collectif	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux horaire	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%

Cas particulier de l'accueil d'urgence occasionnel

Application du tarif plancher CNAF pour l'année 2008 : 6 660 € lequel serait révisé chaque année au vu de la nouvelle valeur communiquée par la CNAF.

Famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux horaire	0.33 €	0.28 €	0.22 €	0.17 €

Le Multi-accueil et le jardin d'enfants ne sont pas uniquement des modes de garde, ce sont aussi (et surtout) des lieux de vie et de joie qui laisse la place à la spontanéité, à l'humour et à la convivialité, des lieux de vie où l'enfant vit sa vie d'enfant, construit sa personnalité au travers du jeu et du plaisir de jouer.

La Maison de l'Enfance doit permettre aux enfants de s'ouvrir à la différence

La Maison de l'Enfance peut dans la limite de ses possibilités matérielles et en partenariat avec d'autres professionnels offrir à l'enfant présentant une maladie chronique, un handicap moteur ou mental, un projet d'accueil individualisé centré sur ses besoins et ses potentialités.

Les parents

Chacun des membres de l'équipe répond aux besoins des enfants et leur offre une sécurité affective pendant l'absence de leurs parents.

Toute famille désireuse de participer à la vie du Multi-accueil ou bien du Jardin d'enfants, sous forme d'intervention ponctuelle (préparation d'un goûter d'anniversaire, participation aux fêtes, accompagnement lors d'une sortie..) est la bienvenue.

Les modalités d'information et de participation des parents à la vie de l'établissement se font par voie d'affichage et de réunion avec la directrice et l'équipe éducative.

Les parents sont par ailleurs appelés à réfléchir avec les professionnels et Mme BEZZA conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance sur le « meilleur accueil possible » des enfants, en participant au conseil d'établissement.

Le cadre institutionnel

Le projet de la Maison de l'Enfance s'inscrit dans un cadre institutionnel en référence à la législation en vigueur.

Le règlement intérieur précise entre autres :

- les horaires d'ouverture et les congés
- les modalités d'inscription et d'admission
- les formalités d'admission : administratives et médicale
- la participation financière

Le personnel de la Maison de l'Enfance est qualifié et encadre quotidiennement les enfants

Le cadre institutionnel définit l'organisation des compétences et des fonctions au sein des différents lieux d'accueil en référence à la législation en vigueur. La pluralité des métiers est nécessaire à la mise en œuvre des projets.

🚦 Direction de l'établissement

La directrice a pour fonction :

- la responsabilité globale et l'organisation du service ;
- la gestion du personnel, la gestion administrative et financière ;
- l'inscription et l'admission des enfants ;
- la relation aux familles, aux gestionnaires et aux organismes partenaires ;
- le calcul des participations financières des familles ;
- l'achat et la gestion du matériel, fournitures, denrées alimentaires.

Elle est assistée d'une responsable technique Infirmière et d'une responsable technique Educatrice de Jeunes Enfants, qui assurent la continuité des fonctions de direction en cas d'absence.

🚦 La mission éducative

Cette mission est assurée au quotidien par l'ensemble du personnel de la Maison de l'Enfance aussi chacun des membres de l'équipe fait vivre le projet pédagogique.

Cette mission éducative est organisée et encadrée :

↳ Par les 4 éducatrices de jeunes enfants à ce titre les éducatrices de jeunes enfants proposent et impulsent des actions d'animation (Multi-accueil et Jardin d'enfants) en lien avec le projet d'établissement.

🚦 La mission d'encadrement des enfants

Cette fonction est assurée par les 5 auxiliaires de puériculture et les 6 agents titulaires du CAP Pte Enfance. Ces professionnelles assurent au quotidien l'accueil et la prise en charge globale de l'enfant en lien étroit avec la famille.

🚦 La mission technique

3 agents en contrat d'aide à l'emploi apportent leur aide dans l'organisation matérielle.

L'entretien des locaux est assuré en soirée par 3 agents spécialisés.

La préparation des repas pour le Multi-accueil et le Jardin d'enfants est assurée par 2 agents spécialisés.

🚦 La mission administrative

Elle est assurée par la directrice et l'adjoint administratif en poste à la Maison de l'Enfance.

Ce service est chargé de l'admission, de la facturation et de la gestion administrative et financière du service.

- suivi de la présence des enfants ;
- facturation, recouvrement auprès de la Caf, suivi des impayés ;
- suivi des dépenses et recettes de fonctionnement ;
- suivi d'activité : bilan d'activité annuel.

🚦 La mission médicale et paramédicale

Le médecin de PMI veille à la protection médicale des enfants et apporte ses compétences à l'ensemble de l'établissement (Multi accueil et Jardin d'enfants).

L'infirmière met en œuvre et accompagne les dispositions relatives au suivi médical des enfants et à l'application des règles d'hygiène et de diététique en lien avec les parents.

Le personnel a une tenue vestimentaire adaptée et des chaussures réservées à la Maison de l'Enfance.

La gestion des professionnels du service se fait :

- Dans le respect des règles d'encadrement des enfants tout au long de la journée
Conformément à l'article.R.180-21
Conformément à l'article.R.180-22
- Avec la planification des présences des professionnelles

- En tenant compte des absences du personnel

Les stagiaires pourront être admises sous contrat de stage (convention) avec les écoles ou centres de formation Pte Enfance.

Les moyens contribuant à la mise en œuvre du projet d'établissement

Un accueil de qualité et individualisé

Pour offrir aux enfants un accueil de qualité, il est indispensable de favoriser les premiers échanges puis de connaître et de respecter l'enfant dans son individualité.

Les éléments clés de l'accueil sont :

L'accueil lors de l'inscription de l'enfant ;

La période d'adaptation ;

L'accueil au quotidien.

L'adaptation

L'adaptation doit permettre à l'enfant de se constituer de nouveaux repères dans le temps et l'espace avec des règles de vie cohérentes et rassurantes.

C'est l'occasion pour les adultes de faire connaissance, d'instaurer un climat de confiance et pour l'équipe d'apprendre à connaître l'enfant (ses habitudes, ses acquisitions, ses rythmes, etc....) afin de répondre précisément à ses besoins.

L'intégration se fera progressivement. Le déroulement est à adapter en fonction de chaque famille et de la vie en collectivité.

L'accueil

L'accueil va permettre à l'équipe d'aider et d'accompagner l'enfant et sa famille dans ce moment délicat de la séparation.

De bonnes relations et une communication constante et sincère vont concourir à une confiance mutuelle, facilitant un accueil serein.

Au retour des parents, chacun doit prendre le temps de se retrouver et d'évoquer les éléments importants de la journée.

L'aménagement de l'espace

La Maison de l'Enfance dispose de 900 m² de plein pied aménagé pour rendre l'espace fonctionnel et agréable à vivre.

Offrir dans chacun des lieux de vie des enfants, un milieu riche, diversifié, stimulant et ouvert aux parents

Avec des espaces adaptés aux tout petits ;

- tapis, miroirs, jeux d'éveil, hochets qui favorisent la curiosité visuelle, auditive et tactile quelque soient les possibilités et le développement de l'enfant.

Avec un espace de vie dans lequel on retrouve ;

- coins poupées, dînette, garage qui sont les supports de tous les jeux d'imitation et des jeux symboliques.

L'espace repas

La biberonnerie permet la préparation des biberons au moment nécessaire. L'hygiène et la stérilisation sont assurées quotidiennement dans des conditions d'hygiène très rigoureuses par les auxiliaires de puériculture.

- biberons, repas et goûters

Ce moment attendu doit être un temps de plaisir, d'échanges et de convivialité.

C'est un temps relationnel mais aussi un temps de découverte et de formation au goût.

Les repas servis avec des produits frais et de saison sont préparés en cuisine externée, de proximité, livrés par véhicule en caissons (liaison chaude). Les menus sont affichés chaque semaine.

La préparation et la conservation des aliments répondent aux normes de qualité et de sécurité.

Une collation est proposée vers 9h30 : eau ou jus de fruits et 1 petit gâteau.

Les repas sont servis entre 11h15 et 13h00, pour les plus grands, quand aux plus jeunes, le rythme de chacun est respecté.

Le goûter vers 15h30 est composé de fruits frais ou de compote, d'un laitage, de pain, d'une boisson.

Les anniversaires sont fêtés, ils sont l'occasion pour les enfants de partager un gâteau et quelques friandises (sans en abuser).

L'équipe encadrante favorise l'autonomie du jeune enfant et le passage progressif du biberon à l'alimentation solide. La diversification alimentaire est personnalisée et en accord avec les parents nous suivons les progrès de l'enfant, ses besoins, nous respectons les régimes et les interdits alimentaires de chacun des enfants.

Le repas est aussi un moment d'apprentissages :

- utiliser sa cuillère ;
- connaître le nom des aliments pour les reconnaître ;
- respect de la nourriture ;
- respect des autres : apprendre à être ensemble, dire merci, s'excuser, ne pas renverser... ;
- acquisition de l'autonomie ;
- découverte de saveurs variées...

Indépendant des espaces de jeux l'espace repas permet en dehors des heures de repas des activités plus salissantes : collage, peinture, pâte à modeler...

Salle de change et coin toilette

Séparées des salles d'activités elles comprennent plans de change, lavabos encastrés, WC et lavabos enfants.

o Le change et l'accompagnement vers la propreté

Le change des bébés est un moment de communication et d'échange individualisé et privilégié.

L'acquisition de la propreté est une étape importante dans la vie de l'enfant et de son autonomie. Cet apprentissage du pot et des toilettes est progressif et en continuité entre la maison et l'établissement.

L'hygiène du cadre de vie est aussi primordiale :

- Les locaux sont nettoyés et désinfectés quotidiennement en soirée par des agents d'entretien,
- Les jouets et le petit matériel nettoyés et désinfectés par les agents CAP Pte Enfance et auxiliaire de puériculture,
- Le linge (serviettes et gants de toilette) est renouvelé à chaque change, lavé et séché dans l'établissement.

Le sommeil

L'enfant doit se sentir en sécurité pour bien vivre les moments de sieste aussi, les habitudes de chacun sont respectées (doudous, lit personnel...).

L'établissement dispose de 7 dortoirs (avec lits à barreaux) et de lits couchettes.

Les lits couchettes réservés aux plus grands du Jardin d'enfants sont mis en place à chaque sieste.

L'équipe éducative favorisera un environnement calme et serein dans les dortoirs, facilitant ainsi l'endormissement, et la nouvelle séparation.

Une professionnelle reste à proximité des enfants pour répondre à leurs demandes, les reconforter, mais aussi parfois pour éviter le chahut des plus grands.

Les salles d'activités

Trois salles de jeux spacieuses et claires offrent à chacun selon son âge ou son humeur des activités différentes.

Les salles « bibliothèque », arts plastiques, et motricité.

Chaque unité a la possibilité de se retrouver pour des activités communes ou non, dans ses différentes salles selon un planning établi à l'avance.

○ les activités

L'équipe pédagogique souhaite proposer des activités variées permettant à l'enfant le plein épanouissement de son potentiel physique, affectif et intellectuel.

Ces activités sont établies en réponse aux désirs des enfants, à leurs besoins et à leurs capacités, en fonction de leur âge. Elles permettent la découverte et l'expérimentation tout en étant source de jeux et de plaisir pour l'enfant.

Les activités d'éveil :

L'enfant sera aidé par l'équipe de professionnelles à mieux percevoir ce qui l'entoure : toucher, voir, sentir, goûter, et écouter.

les jeux de manipulation :

Sensibilisé le toucher par différentes matières : sable, farine, graines,...jeux d'eau (transvasements...) modelage, pâte à sel,...

Les activités « manuelles » :

La peinture, le collage vont permettre à l'enfant de découvrir le plaisir de créer tout en manipulant. L'enfant améliorera progressivement la précision de ses gestes.

L'éveil « musical » :

Chaque jour lors des temps communs les enfants sont invités à participer et à partager des chansons et des comptines.

L'exploration sonore se fera par la manipulation et l'exploration d'instruments.

La découverte des livres :

En apprivoisant le livre, les enfants vont développer leur imaginaire, leur langage, leur sens de l'observation. Ces moments d'écoute dans le calme sollicitent chez l'enfant l'apprentissage de la concentration.

L'approche du livre peut permettre également à l'enfant une meilleure compréhension du monde dans lequel il se trouve (faisant référence à son quotidien).

La psychomotricité :

Prendre conscience de son corps et de ses limites dans un climat de confiance et de sécurité permettra à l'enfant de développer ses compétences.

Le jeu est un élément fondamental dans la structuration de la personnalité de l'enfant. Les activités seront également libres et spontanées pour permettre à l'enfant de laisser libre cours à son imagination et à ses découvertes.

Accompagné par l'équipe pédagogique, l'enfant apprendra aussi petit à petit à faire seul, en prenant conscience de ses possibilités et de ses limites de rencontrer l'autre et ainsi progressivement de se socialiser.

Les intervenants extérieurs

Eveil culturel :

Des intervenants sont présents auprès de tous les enfants fréquentant la Maison de l'Enfance :

- Une psychologue intervient auprès de l'équipe et des enfants ;
- Une animatrice musicale ;
- Une bibliothécaire.

La participation active de tous les adultes présents auprès des enfants est animé par le plaisir de partager, de découvrir ensemble et favorise l'enrichissement.

Diététique infantile :

Une diététicienne est chargée de l'élaboration des menus et de la mise en place de la méthode HACCP qui garantit l'application des mesures d'hygiène alimentaire. Une réunion trimestrielle permet de vérifier « les bonnes pratiques » et l'équilibre des menus. Lorsque la santé de l'enfant le nécessite, en concertation avec les familles et l'établissement, elle met en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Le médecin de l'établissement :

A travers les visites d'admission, il rencontre chaque enfant et sa famille.

Il veille à l'application des mesures prophylactiques soumises au personnel, à l'hygiène alimentaire et la propreté des locaux.

■ Le jardin

L'établissement dispose de cours extérieures aménagées permettant de profiter des journées ensoleillées.

Le jardin accessible depuis chaque structure est un lieu de découverte, de rencontre avec les autres enfants de tout l'établissement. Jeux de ballons trotteurs, vélos, permettent des activités variées et de grandes acquisitions motrices.

Agréable et fonctionnel, aménagé avec de la pelouse et en sol souple « pour une grotte enchantée, un véhicule, un toboggan et une maison bleue ».